

Les principales richesses de la province de Québec consistent dans ses forêts, mais les contrebandiers de bois les pillent, il faut les vendre de suite ou plutôt les leur donner. C'est une idée originale qui appartient bien toute entière à l'honorable commissaire que celle de donner un trésor dans la crainte qu'il soit volé. Le commissaire prétend qu'il est impossible de surveiller nos forêts ; mais il trouve bien moyen de surveiller le gibier et les animaux sauvages en nommant des gardes-chasse.

Ainsi à la page 3 de son rapport figure le nom d'un garde-chasse nommé par lui-même le 7 mars dernier, et non par son prédécesseur. Singulière coïncidence dans l'élection de Charlevoix ; deux Labbé, de St. Urbain, père et fils, sont les seuls qui aient voté contre lui M. Tremblay, et c'est l'un d'eux qui est ce garde-chasse en même temps qu'il est garde-pêche de la rivière Malbaie. L'emploi de ce garde-chasse est de regarder passer le colonel Rhodes une fois par année, chargé des peaux des cariboux qu'il a pu tuer dans les montagnes du chemin St. Urbain. Mais voici encore une nouvelle raison du commissaire pour justifier sa conduite ; ces limites, dit-il, reviendront en 1888 à la Couronne. Il est plus que naïf l'honorable commissaire s'il croit que les propriétaires de limites vont lui remettre ces limites toutes boisées après les avoir exploitées pendant les 15 années qui vont suivre. Alors à quoi servira son fameux système de reboisement.

Bien des fois dans le cours de ses remarques le commissaire a parlé de sa délicatesse de conscience.

Le public qui se rappelle les votes du député de Gaspé sur la question des écoles du Nouveau Brunswick, sur le présent de \$64,000 à un contracteur du chemin de fer Intercolonial, sur l'exclusion de M. Bertram de la Chambre des Communes nonobstant sa majorité de 40 voix, et son remplacement par M. Clouston, le candidat de la minorité, sait à quoi

il s'agit de la Couronne (s'en venir sur le compte de cette conscience timorée) et si on ne s'en va pas vite pour empêcher le député de Chicoutimi de rappeler les faits d'Ottawa.

Il (M. T.) se hâte d'arriver au gouvernement de Québec, où le commissaire ne lui paraît pas plus pur qu'à Ottawa, où après avoir approuvé tous les actes des ministres locaux depuis 1867, après avoir approuvé le gaspillage de nos forêts, gaspillage qui l'année dernière seulement a été une perte réelle de un million deux cents dix-sept mille piastres, il est venu lui-même continuer un système de corruption égal, sinon supérieur à celui pratiqué à Ottawa.

M. T. fait mention de la province d'Ontario où le commissaire a fait des réserves de limites d'une valeur de plus de 20 millions de piastres, et dont les revenus serviront à sillonner cette province de chemins de fer, et à accoutre sa prospérité, tandis que les ressources de même genre dans la province de Québec n'auront servi qu'à enrichir quelques grands spéculateurs et un certain nombre d'agents d'élection.

Le commissaire a parlé de son assiduité dans son département. Mais ne se rappelle-t-il plus qu'il a siégé à Ottawa en mars, mai, juin, août et en octobre, et que pendant plus de trois mois, il n'a pas visité son bureau, bien qu'il soit payé \$3,700 par année pour le surveiller constamment.

Le commissaire a fini par le traiter, (M. T.) d'enfant perdu, obargé par l'opposition d'aller le frapper dans le dos, et plus que cela de le frapper avec un poignard. Le commissaire sait bien où il, (M. T.) a voulu le frapper, et il s'est senti qu'il l'avait atteint au point voulu.

Il sait que les accusations portées contre son prédécesseur et contre lui-même sont fondées ; la preuve vient d'en être faite par son propre rapport et par les documents obtenus ce jour même au